



1^{er}, place des martyrs de la
Résistance et de la Déportation
93110 Rosny-sous-Bois
☎ 01.48.54.00.19



CRPC – PIEDS AGILES
32 rue de Sevrans
93410 VAUJOURS
06.14.17.03.19
denis.coteaux@gmail.com

Assurance R.C.P. : GROUPAMA –
Caisse régionale d'assurances Mutuelles Agricoles Paris Val-de-Loire
161 Avenue Paul Vaillant Couturier 94258 GENTILLY Cedex

Garantie financière : GROUPAMA
Assurances Crédits et Cautions
132 rue des trois Fontanot 92000 NANTERRE

NOTICE D'INFORMATION

Séjour en Bretagne, sur la Riviera Bretonne (Finistère sud), autour de Concarneau du Vendredi 2 au Dimanche 11 juin 2023

Ce 30^e Grand Séjour du club –et le 7^e grand séjour en Bretagne– nous emmènera sur la Riviera Bretonne, cette partie du Finistère Sud grandiose et typique de cette merveilleuse « Bretagne Bretonnante » (la Basse Bretagne).

Nous séjurerons 9 nuits à l'auberge de jeunesse de Concarneau, idéalement située au bord de l'eau et à proximité immédiate de la Ville Close (site classé), et du centre ville.

Ce séjour est ouvert à tous les adhérents capables de participer aux randos traditionnelles du club, à jour de leur cotisation 2023 et titulaires de la licence FF Randonnée pour la Saison 2022-2023, avec assurance IRA.

Afin de préparer ce séjour dans les meilleures conditions, je prévois une réunion d'information, qui aura lieu le Mercredi 31 mai à 18h chez Françoise Denis / Daniel Cuillier, 48 Allée des Coteaux, bâtiment B3 – 93340 Le Raincy.

Déplacements : covoiturage à partir de Clichy-sous-Bois (minibus).

Les éléments du covoiturage seront communiqués aux participants quelques jours avant le départ par Jean-François Beyrand.

Nombre de participants : gîte réservé pour 8 personnes.

■ PROGRAMME :

Vendredi 2 juin : Le Rendez-vous sera à **5h45**, parking du conservatoire de musique de Clichy (rue Auguste Geneviève) pour un départ à **6h00**

Trajet : environ 550 km : petit-déjeuner sur une aire de la A11 (possibilité d'acheter le nécessaire pour le pique-nique du midi).

Rando de 8 kms sur le GR 34, pour se dégourdir les jambes : découverte du double confluent des deux rivières Aven et Belon au SO de Riec sur Belon

Samedi 3 : Montagne de Locronan, avec visite du village médiéval classé : 12 kms, dénivelé 200m

Au retour : visite de la ville close de Concarneau.

Comité bénéficiaire de l'Agrément Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° AG 075 03 0002
Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.
Association de tourisme agréée n° AG 075 03 0002. Code APE : 913^F – SIRET : 30358816400044.

Dimanche 4 : bateau pour Beg Meil : rando autour de la pointe de Beg Meil : 13.5 kms

Lundi 5 : rando autour de la pointe de Penmarch (12.5 kms), puis montée au phare d'Eckmühl (hauteur 60m, 307 marches).

Mardi 6 : Bateau départ Concarneau pour faire le tour de l'archipel des Glénan (avec escale sur l'île principale, l'île St-Nicolas), puis tour de l'archipel en vedette catamaran (SOUS RESERVES METEO)

Mercredi 7 : Quimper : la vieille ville et, au retour, éventuelle nouvelle visite de la Ville Close de Concarneau.

Jedi 8 : Rando autour de la pointe de la Torche (la Mecque du surf), avec visite du calvaire de Tronoën (le plus ancien calvaire de Bretagne -1450-) : 13.5 kms

Vendredi 9 : Rando : île Raguénez – pointe de Rospico : 16 kms. Repas amélioré au gîte.

Samedi 10 : Rando départ à pied du gîte : GR 34 jusqu'à la pointe de Beg-Meil (tour de la baie de la Forêt), retour par bateau : 20 kms

Dimanche 11 : rando à Pont-Aven (village classé), sur les traces de Théodore Botrel et de Paul Gauguin : 10 kms
Après le pot de l'amitié, départ pour un retour à Clichy dans la soirée.

NB : l'ordonnancement des randonnées pourra(it) être modifié en raison de certains paramètres (notamment les conditions météorologiques).

■ HEBERGEMENT – RESTAURATION

AJ Quai de la Croix – 29900 Concarneau

Chambres de 2 à 3 lits (pas de chambre seul(e) ; draps + taie d'oreiller + couverture(s) fournis.

La répartition dans les chambres se fera en concertation avec l'hébergeur : merci de respecter cette règle.

N'emporter que vos affaires de toilette.

Le Gîte est réservé en pension complète avec les pique-niques.

Prévoir seulement le repas du Vendredi 2, à tirer du sac (ou achat sur l'aire d'autoroute).

■ COUT DU SEJOUR

La participation des adhérent(e)s est fixée à 550 € par personne

(le prix de revient prévisionnel est d'environ 656 €).

La subvention du club prévue pour ce séjour est d'environ 106 € par personne.

Ce prix comprend :

- Le transport en covoiturage durant le séjour, les péages autoroutiers
- Le petit-déjeuner sur l'autoroute A 11 à l'aller
- Les 9 nuitées à l'AJ de Concarneau, en pension complète (dont un repas amélioré) et les apéritifs
- Les taxes de séjour
- Les voyages en bateaux
- La visite du phare d'Eckmühl

Comité bénéficiaire de l'Agrément Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° AG 075 03 0002
Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme agréée n° AG 075 03 0002. Code APE : 913^F – SIRET : 30358816400044.

- La rétribution CDRP / FFRandonnée dans le cadre de l'Immatriculation Tourisme
- Deux ou trois pots durant le séjour
- Le pot de l'amitié à la fin du séjour

☞ **Il reste donc à la charge des participant(e)s :**

- le pique-nique du Vendredi 2 midi, à tirer du sac (possibilité d'achats de sandwiches / salades sur la A11).
- Les assurances facultatives (annulation/ interruption/ bagages)
- D'une façon générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris » (souvenirs, dépenses personnelles diverses ...)

■ **INSCRIPTION – PAIEMENT :**

Un règlement de 150 € est à effectuer dès la pré-inscription (cf bulletin de pré-inscription en fin de document) afin de couvrir les arrhes / acomptes versés au gîte (Chèque encaissé immédiatement).

Le solde (400 €), accompagné éventuellement d'un chèque distinct correspondant aux primes des assurances facultatives, sera à régler au moment de votre inscription définitive. **Votre chèque du solde sera déposé en banque quelques jours avant le séjour.**

Pour réaliser ce séjour, le Club proposera aux pré- inscrits un Bulletin d'Inscription définitive.

Votre inscription deviendra définitive après renvoi sous *8 jours* :

1/ Des 2 bulletins d'inscription (exemplaires « association » et « participant »), signés, avec la mention manuscrite « lu et approuvé ».

2/ Du chèque de complément (400 €), joint à ces 2 documents (*pas d'envoi séparé*).

3/ Du document d'adhésion aux assurances facultatives (annulation/interruption du séjour et bagages) signé, et ceci même si vous n'y souscrivez pas : c'est une disposition légale.

Attention : l'effectif déclaré au gîte sera basé sur celui des pré-inscrits : merci donc de ne vous pré-inscrire que si vous êtes certain-e de venir au séjour.

Merci de bien respecter ces procédures : nous/vous respecterons (rez) la loi sur l'organisation des séjours ainsi que les règles de l'hébergeur, vous faciliterez le travail de gestion des bénévoles du club, et éviterez les erreurs.

Ces règlements devront être effectués par chèque(s) à l'ordre de « **CRPC Pieds Agiles** », ou par virements au **compte du club au CIC Livry-Gargan.**

■ **CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION**

Hors mise en jeu des assurances facultatives éventuellement souscrites, une somme de 25 € (décision de l'Assemblée Générale) restera acquise au club (même si le désistant est remplacé), voire plus si le gîte nous retient davantage (selon les termes de notre Règlement Intérieur et du contrat signé avec le gîte).

En cas de défection de dernière heure de votre part, vous risquez de devoir payer l'intégralité du séjour. Nous vous recommandons donc de bien lire les conditions de mise en jeu des garanties d'assurance afin d'apprécier si vous devez ou non y souscrire.

Important : mise en jeu éventuelle des assurances facultatives : il est impératif de déclarer à l'assurance l'événement générateur dans les cinq jours ouvrés. Pour cela vous devrez remplir sans tarder le formulaire de déclaration de sinistre qui vous sera retourné en même temps que votre bulletin d'inscription « Participants ». Pour tout renseignement, prendre contact avec Françoise Denis.

■ RECOMMANDATIONS

Au-delà de l'équipement de base habituel du randonneur (à vérifier avant de partir), pensez à vos médicaments personnels (**avec les ordonnances**), protections efficaces contre la pluie, les UVs et le vent, canne(s) de marche, etc., en fonction des prévisions météorologiques (site : meteofrance.com, site officiel de Météo France).

Vous devrez emporter avec vous :

- votre carte d'identité
- votre licence-assurance (saison 2022-2023)
- votre carte Vitale et éventuellement de mutuelle / Complémentaire Santé
- des masques pour 10 jours, et un flacon de solution hydro-alcoolique (l'animateur aura celui du club, et quelques masques)

Personne à contacter pour tout renseignement :

Daniel Cuillier

06 09 69 78 27

daniel.cuillier@sfr.fr

----- ✂ -----

Bulletin de pré-inscription
Séjour en Bretagne, dans le Finistère sud, autour de Concarneau
Du 2 au 11 juin 2023

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphones : _____

e-mail : _____

Le cas échéant, régime alimentaire particulier :

Bulletin de pré-inscription à retourner **PAR RETOUR DE COURRIER et au plus tard le 10 avril 2023**
avec un chèque de **150 € (A l'ordre des Pieds Agiles)**
Françoise Denis, 32 rue de Sevran – 93410 VAUJOURS

Rappel : les pré-inscriptions (accompagnées du règlement par chèque) sont enregistrées dans l'ordre de leur réception. En cas de limitation de places par le gîte, il sera constitué une liste d'attente pour les remplacements en cas de défections.

PJ: Annexe 12bis. Obligation d'information des articles R211-6 et R211-12 du Code du tourisme